

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY


Entrée en vigueur du règlement  
2013-02 modifiant le règlement  
de zonage 2000-08

Lors de sa séance régulière du 3 juin 2013, le conseil municipal a adopté le règlement n° 2013-02 modifiant le règlement de zonage 2000-08. La MRC Memphrémagog a émis un certificat de conformité le 4 juin 2013. Les principaux objets du règlement sont :

- établir des normes d'implantation et d'aménagement concernant les étangs artificiels;
- définir des normes d'implantation concernant les conteneurs à déchets;
- augmenter le pourcentage d'occupation des bâtiments principaux dans les zones RT-8, RV-1 à RV-4, U-1 et U-2;
- ajouter dans la classe d'usages secondaires personnels et professionnels à l'intérieur d'une habitation unifamiliale, l'usage « toilettage de petits animaux domestiques », permettant ainsi ce nouvel usage dans les zones autorisant déjà cette classe d'usages;
- ajouter, comme usage secondaire à l'intérieur d'une habitation unifamiliale, l'usage « 2<sup>e</sup> logement » dans les zones RV-1, RV-2, RV-3 et RT-10;
- limiter le nombre de porte à une seule sur la façade avant, pour une maison unifamiliale comportant un logement secondaire ;
- exiger, pour tout bâtiment situé à moins de 30 m de l'emprise de rue, l'aménagement d'une porte sur la façade avant et exiger que cette façade soit sensiblement parallèle à la ligne d'emprise de rue;
- régir l'implantation de panneau solaire qu'il soit attaché à une habitation ou installé directement sur le terrain;
- régir l'implantation et l'éclairage de terrain de tennis sur un terrain;
- de ne pas limiter à 40 m<sup>2</sup> un usage secondaire personnel dans le cas où l'utilisation d'une piscine intérieure est complémentaire à l'usage secondaire personnel;

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne peut consulter le règlement au bureau de la municipalité durant les heures normales d'ouverture.

Donné à North Hatley, 19 juin 2013



Liane Breton  
Directrice générale

Je, soussigné, Paul Conway, adjoint à la direction de la municipalité du Canton de Hatley, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 19 juin 2013 entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 juin 2013.

Signature : 

Publication dans un journal (s'il y a lieu) : oui  non

Journal : Reffet du Lac Date : 19 juin 2013